

## 123

E 2003(A)1974/52/173  
[DoDiS-14754]

*L'Ambassadeur de Suisse à New Delhi, J.-A. Cattat,  
au Département politique*

AIDE SUISSE À L'ÉTRANGER. PROGRAMME 1961

L

New Delhi, 13 février 1961

J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre du 27 janvier 1961<sup>1</sup>, par laquelle vous m'avez fait parvenir le programme des actions de secours que l'Aide suisse à l'étranger compte entreprendre en 1961 avec la contribution de la Confédération de 900'000 francs<sup>2</sup>. Vous me demandez mon avis sur la partie du programme consacrée au Népal (pages 10 et 11) avant de soumettre le projet à l'approbation de l'Administration fédérale des Finances.

Les informations que j'ai recueillies sur la situation des réfugiés tibétains au Népal au cours de mon voyage à Katmandou en décembre dernier<sup>3</sup> et dans mes conversations avec M. Toni Hagen<sup>4</sup> concordent avec votre exposé. Aussi la contribution fédérale de 100'000 francs que vous envisagez me paraît-elle de l'argent bien utilisé. M. Hagen s'est rendu en hélicoptère, il y a quinze jours, dans les régions népalaises au sud du Mont Everest, où s'est établi un grand nombre de réfugiés tibétains. Ces hauts plateaux sont sans communication avec le reste du pays et si arides que les réfugiés ont à peine de quoi se nourrir. Ils vivent de ce qui leur reste des troupeaux qu'ils ont amenés avec eux du Tibet. L'unique solution paraît être de les faire descendre vers des régions plus fertiles et de les y établir de manière qu'ils puissent vivre des produits de la terre, tout en contribuant d'ailleurs au développement de ces vallées non peuplées.

M. Hagen est la personnalité idéale pour faire face à cette tâche. C'est l'homme qui connaît le mieux le Népal, m'a déclaré M. Koirala<sup>5</sup>. Il réunit les conditions voulues en ce qui concerne aussi bien les rapports avec les réfugiés que les contacts avec les autorités népalaises compétentes.

En ce qui concerne le premier point, M. Hagen a pu, au cours de son récent voyage susmentionné, gagner la confiance des lamas qui dirigent les divers groupes de réfugiés, grâce à ses relations personnelles avec le Dalaï Lama qu'il a été voir à deux reprises à Dharamsala. Il lui a suffi d'exhiber une photographie où il figure avec le chef de l'Eglise tibétaine pour s'assurer une véritable autorité. Il vient, en outre, de faire enregistrer des recommandations du Dalaï Lama à ses fidèles, recommandations dans lesquelles (sur

1. Non reproduite.

2. Cf. le programme de l'Aide suisse à l'étranger de K. Schmid à J. de Rham du 20 janvier 1961, non reproduit.

3. J.-A. Cattat a séjourné au Népal du 11 au 19 décembre 1960.

4. Sur les activités de T. Hagen au Népal, cf. E 2003(A)1974/52/157 et E 2003-03(-)1976/44/190.

5. B. P. Koirala.



le conseil de M. Hagen) le Dalai Lama dissuade les réfugiés de poursuivre leur rêve chimérique de reconquérir le Tibet et les exhorte à chercher une seconde patrie là où ils bénéficient de l'hospitalité du Népal. M. Hagen pense que ces Tibétains sont intelligents et travailleurs et représentent une valeur au point de vue du développement agricole de leur pays de refuge. C'est ce qui me semble justifier, en particulier, la contribution de la Confédération.

Quant à l'appui du gouvernement, il me paraît acquis à M. Hagen. Le rapport de l'Aide suisse à l'étranger soulève le point de savoir si le récent coup d'Etat<sup>6</sup> ne crée pas une situation incertaine à cet égard. Je ne le crois pas. Le secrétaire chargé des Affaires étrangères, quelques jours après la destitution du gouvernement Koirala, m'a déclaré au nom du roi que M. Hagen pourra déployer comme par le passé son activité en faveur des réfugiés. Notre compatriote vient de me dire qu'il a pu effectuer sans difficulté son voyage en hélicoptère il y a quinze jours. Si une contre-révolution devait se produire et ramener au pouvoir M. Koirala, ce qui n'est pas exclu, rien ne serait changé à cet égard, même si la monarchie était renversée, dès lors que M. Koirala et ses collaborateurs avaient été les premiers à exprimer le désir que ce soit un Suisse, à savoir M. Hagen, qui fût chargé d'organiser les secours en faveur des réfugiés tibétains.

---

6. *Le coup d'Etat du Roi Mahendra contre le Gouvernement Koirala a eu lieu le 15 décembre 1960. Cf. la lettre de J.-A. Cuttat à M. Petitpierre du 21 décembre 1960, E 2300(-)1000/716/302 (DoDiS-14732).*